

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Michel, Maire.

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Mmes CAZENAVE, CIVERA, LENGART, MIRANDON, RICART, POUYOUNE-HORGUES et PUCHEU-COURTEILLES.

Mrs BOUSQUET, CACHELOU, CARASCO, CAZANAVE, GUEDOT, HILLOU, LABOURDETTE et LOISEAU.

Absents :

Secrétaire : Mme POUYOUNE-HORGUES

DÉLIBÉRATION N°17 :

Désignation du correspondant intempérie (incendie et secours)

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Correspondant intempérie :

Mme MIRANDON Sandrine

Mr CACHELOU Yoann

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité la nomination du délégué de la commune en tant que correspondant incendie et secours.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :


Le Maire,
Michel BOUSQUET